



Diverses voiries 2017:
Rue J.Cheu
Avril 2017

ADMINISTRATION COMMUNALE

wanze



Chaussée de Wavre, 39 – 4520 Wanze
service.secretariat@wanze.be – 085 27 35 10

www.wanze.be



Introduction

Demande initiale:

→ Permis de lotir

→ Obligation de poser un tuyau d'égouttage

Demande secondaire:

→ Réfection de la voirie





Processus d'étude

1. Visite sur place et estimation des travaux
 2. Réalisation de plans
 3. Estimation du budget
 4. Obligations
 5. Planning





Visite sur place





Travaux prévus

- Pose de l'égout du dessus de la rue jusqu'à environ l'arrêt de bus
- Placement de chambres de visite individuelles à la limite entre le domaine public et privé
- Réfection de la voirie (asphalte, filet d'eau, et/ou bordure)





Travaux prévus

- Réfection de la voirie (asphalte, filet d'eau, et/ou bordure)





Travaux prévus

- Réfection de la voirie (asphalte, filet d'eau, et/ou bordure)





Budget

- Environ 85.000,00€ TVAC





Obligation

- l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 mai 2003, concernant la réglementation sur la collecte des eaux urbaines
- **Obligation de vous raccorder aux égouts** pendant la durée des travaux d'égouttage prévus (voir article R.1. § 1er dudit arrêté).





Raccordement

- Depuis votre habitation jusqu'à la chambre de visite
- **Siphon disconnecteur imposé** (pour éviter les remontées d'odeurs provenant de l'égout public) et placé la chambre de visite installée en **domaine privé**, à la limite du domaine public.
- Déterminer **l'emplacement de la position de la CV (Fiche raccordement à l'égout à remplir)**
- Aux frais du riverain
- À mettre en oeuvre avant la fin du chantier





Planning

- 2 mai 2017: fin de la consultation (présentation du projet disponible sur le site de la commune)
- Fin 2017- début 2018: réalisation des travaux (en fonction du lotissement)





Merci pour votre attention !

Contact:

Service des marchés publics

Chaussée de Wavre, 39 4520 Wanze

marches.publics@wanze.be

085/27 35 60

